ANJOU BLEU COM'

ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ

Lettre d'information de la Communauté de Communes

Spécial Gestion des déchets 4

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DU CHANGEMENT EN 2024

En raison du renouvellement du marché de collecte, plusieurs changements interviendront au 1er janvier 2024 concernant la collecte des ordures ménagères :

◆ Changement des jours de collecte

En 2024, presque toutes les communes changeront de jours de collecte. Repérez dès aujourd'hui dans la carte ci-dessous, votre nouveau jour de collecte applicable à partir du 1er janvier 2024.

Toute la commune de Candé sera désormais collectée le même jour : plus de distinction entre le Nord et le Sud.

Le camion continuera à passer une semaine sur deux.

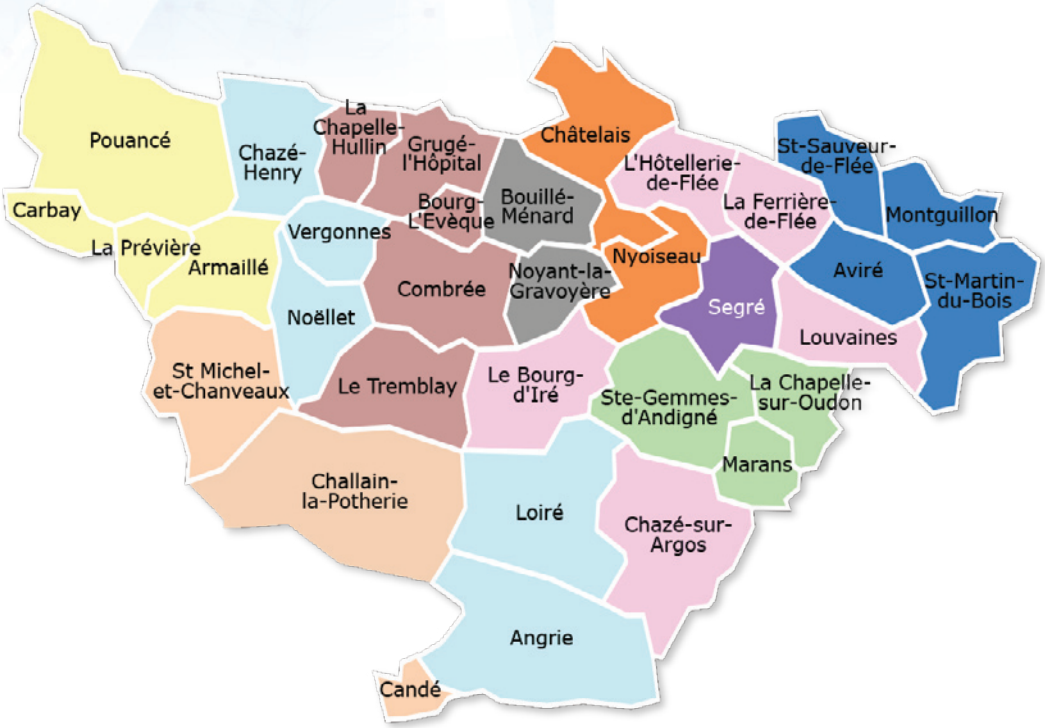

Alternance des collectes *1 semaine sur 2*	
À partir de la 1ère semaine de 2024	À partir de la 2ème semaine de 2024
Lundi	Lundi
Mardi	Mardi
Mercredi	Mercredi
Jeudi	Jeudi
Vendredi	Vendredi

Vous pouvez retrouver précisément vos jours de collecte dans le calendrier de collecte joint.
En cas de doute ou de question, n'hésitez pas à contacter le service Gestion des déchets au 02 41 92 52 72.

◆ Remplacement des bacs à ordures ménagères pour les communes de Candé et Challain-la-Potherie

Pour les communes de Candé et Challain-la-Potherie, la collecte robotisée laissera place à une **collecte traditionnelle avec un agent à l'arrière du camion**.

Aussi, les bacs actuels, avec collerette, seront remplacés courant novembre-décembre 2023 par des bacs traditionnels par la société SULO (nouveau bac à utiliser au 1er janvier 2024).

Vous aurez désormais la possibilité de choisir des bacs plus petits (80 litres au lieu de 140 litres). Vous pouvez en faire la demande soit au 02 41 92 52 72 soit en complétant le formulaire sur le site internet www.anjoubleucommunaute.fr.

TRI : VIGILANCE POUR ÉVITER LES ACCIDENTS

Au centre de tri des emballages Anjou Tri Valor, le tri n'est pas uniquement réalisé par des machines : des **personnes effectuent un tri manuel et sont donc en contact avec des déchets dangereux**, qui n'auraient pas dû se trouver sur la chaîne de tri (morceaux de verre, produits chimiques, bouteilles pour gazéifier l'eau, bidons d'huile moteur).

Cela génère de multiples accidents :

- En les manipulant, les agents risquent de **se couper ou d'avoir un liquide chimique projeté sur la peau.**
- **L'alarme incendie se déclenche toutes les semaines !** Des piles, batteries, jetées par erreur dans les conteneurs de tri s'échauffent et déclenchent des incendies.
- Les emballages métalliques sont compactés en paquets pour pouvoir être transportés vers les usines de recyclage. Si des aérosols contenants encore du gaz ou des bouteilles de gaz sont présents, cela **explose** (danger pour les agents à proximité).
- Parfois des tuyaux se bloquent dans les machines et provoquent des bourrages.

Que faire de ces déchets ?

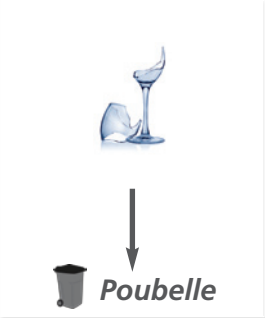

Les vêtements se trient uniquement dans les conteneurs textiles. Trouvez leurs localisations sur refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

Si des vêtements, couvertures, plaids ... sont jetés par erreur avec les emballages, ils se retrouvent sur la chaîne de tri et **s'enroulent dans les machines. Les agents peuvent se blesser en les retirant.**

Ces textiles mal triés seront souillés par les emballages, puis jetés pour être incinérés.

LES CARTONS MARRONS SE RECYCLENT EN DÉCHÈTERIE

Les **cartons dits « marrons »** généralement utilisés pour des **colis**, pour **emballer un meuble ou de l'électroménager**, pour **déménager**, sont à déposer à la **déchèterie** et non dans le conteneur de tri jaune.

En effet, s'ils sont déposés dans le conteneur de tri, de par leur composition, leur épaisseur ou leur taille, ces cartons « marrons » se coincent en travers et gênent le remplissage du conteneur. Ils peuvent également bloquer des machines au centre de tri.

Pensez à bien les **vider** et à les **aplatir** avant de les mettre dans la benne carton en déchèterie

RECYCLEZ VOS BATTERIES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES LÉGERS

Si vous utilisez un **véhicule électrique léger** : **trottinette, vélo, hoverboard** (moins de 20kg), lorsque la batterie ne fonctionne plus, pensez à la **rapporter au magasin revendeur** de ce matériel (retrouvez-les sur www.jerecyclemespiles.com).

Vous pouvez désormais les déposer **aussi à la déchèterie** : merci de les donner directement à l'agent d'accueil.

En effet, ces batteries sont des déchets dangereux devant respecter des conditions de stockage et de transport. Elles ne se jettent pas avec les piles, il faut un contenant spécifique.

Exemples de batteries acceptées :

Après collecte, ces batteries sont déchargées, démontées, broyées et séparées en composants recyclables (métaux, alliages, polymère) ou valorisables (nickel, cobalt, manganèse). **Elles sont recyclées en de nouveaux objets ou en de nouvelles batteries par des entreprises françaises.**

Pour plus de sécurité, mettre du ruban adhésif sur les contacteurs

RECYCLEZ VOS PILES, C'EST FACILE ET UTILE !

Les **piles, batteries et accumulateurs** sont présents partout dans les objets de la maison : montre, téléphone, matériel de bricolage, jouet...

Il est important de **les retirer** avant de jeter ces appareils.

En effet, lorsqu'ils sont **laissés dans les appareils**, ils peuvent **provoquer des incendies** dans les usines de recyclage (suite aux chocs de manutention).

Il est donc essentiel de les **enlever des appareils et de les déposer dans les contenants spécifiques en magasin ou en déchèterie** (trouvez un point de collecte sur www.jerecyclemespiles.com).

Pensez à demander votre boîte à piles en déchèterie ou à l'accueil du service Gestion des déchets

NOUVEAU : LES ACCESSOIRES DE PEINTURE SE TRIENT

Amateurs de bricolage, de **peinture en bâtiment ou de décoration intérieure ou encore d'enduit et lasure, vos accessoires (pinceaux, brosses, rouleaux, bacs, ...) se trient** : déposez-les avec les déchets chimiques en déchèterie.

Cela ne concerne pas les pinceaux d'artiste ou de loisirs créatifs.

Le tri des produits chimiques préserve notre santé et notre environnement.

les pinceaux/brosses à peindre

les rouleaux/manchons à peindre

les couteaux

les bacs à peinture, recharges et grilles

DATES DE PÉREMPTION, COMMENT BIEN LES COMPRENDRE ?

En France, on estime à **30 kg par personne et par an la quantité d'aliments perdus et gaspillés.** Une partie de ce gaspillage est dû à une mauvaise compréhension des dates de consommation.

En effet, tous nos aliments n'ont pas la même durée de vie. Pour s'y retrouver, il est important de bien lire les étiquettes sur nos produits et de faire la distinction entre 2 types de dates de péremption :

« À CONSOMMER JUSQU'AU [date] »

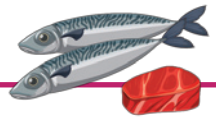

sur les produits frais
(viande, poisson, certains produits laitiers, …)

Date sanitaire après laquelle le produit **peut présenter des risques pour la santé**

« À CONSOMMER DE PRÉFÉRENCE AVANT LE [date] »

sur les produits secs
(conserves, gâteaux, farine, riz, huiles, …)

Date indicative après laquelle le produit **peut perdre en qualité gustative mais ne présente aucun risque pour la santé**

Les bons réflexes à adopter :

1. Pensez à respecter les **recommandations de conservation** (stockage, température …) indiquées sur les produits afin d'optimiser leur durée de vie.
2. S'il s'agit d'un produit « *à consommer jusqu'au* », ne le consommez pas après la date indiquée. => Pensez au tri : la nourriture à composter, l'emballage vide de tout contenu à trier dans le conteneur jaune.
3. S'il s'agit d'un produit « *à consommer de préférence avant le* », **fiez-vous à vos sens** pour savoir si vous pouvez encore le consommer : observez l'aspect du produit, sentez-le, goûtez-le.

Observer Sentir Goûter

LITIÈRES DE CHAT, ADOPTEZ LE RÉFLEXE ZÉRO DÉCHET

En France, plus d'1 foyer sur 4 possède un chat. Or, les litières de chats représentent jusqu'à 10% de nos ordures ménagères. Pour réduire considérablement nos déchets, il est possible d'utiliser des **litières végétales, plus économiques, écologiques** et tout aussi efficaces que les litières minérales.

Données Cats for Future

L'utilisation de litières végétales est également possible pour les petits rongeurs et volatiles, ainsi que leur compostage.

LITIÈRES MINÉRALES	LITIÈRES VÉGÉTALES
◆ Issues de matières premières non renouvelables (argiles, silices...)	◆ Issues de matières premières **renouvelables** (bois, céréales...), souvent recyclées à partir des résidus industriels ou agricoles
◆ Près de 270 kg de déchets / chat / foyer / an	◆ Près de 64 kg de déchets / chat / foyer / an
◆ Émission de 182 kg de CO_2 par chat	◆ Émission de 33 kg de CO_2 par chat
◆ Déchets non valorisables (enfouis ou incinérés)	◆ **Déchets biodégradables, valorisables en compostage** (sauf excréments) **ou méthanisation**

ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ

Service Gestion des déchets - 4 rue de la Roirie 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU
02 41 92 52 72 / dechets@anjoubleucommunaute.fr

Publication : CC Anjou Bleu Communauté
Directeur de la publication : Gilles GRIMAUD
Rédaction : service Gestion des déchets d'Anjou Bleu Communauté
Mise en page / impression : Imprimerie Blin (49)

Tirage : 16 000 exemplaires sur papier recyclé
N°ISSN : 2681-4257
Crédits photos : Anjou Bleu Communauté, prestataires et éco-organismes, freepik, pixabay, vecteezy